



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS VETERANS



Objectifs:

Le Championnat par équipes de clubs Vétérans a pour objectifs de :

- Promouvoir la pratique régulière des seniors hommes et femmes entrant dans le cadre ministériel « Sport et Santé »
- Répondre au besoin exprimé de cette catégorie la plus dense en effectifs de notre fédération.

En prolongement, et comme dans les autres championnats CNC, la FFPJP a instauré un Rassemblement National Vétérans annuel dans le but de valoriser cette catégorie en décernant chaque année le titre de Champion de France Vétérans des Clubs.

Article 1 :

Le Championnat National Vétérans (CNC-V) est ouvert à tous les licenciés ayant 60 ans dans l'année du championnat. Cette limite d'âge ne s'applique pas pour un capitaine non joueur.

Le CNC-V est placé sous la gestion du Comité de Pilotage CNC de la FFPJP.

Article 2 :

Il se déroule selon les mêmes modalités que le règlement des championnats des clubs open aussi bien dans son organisation, la composition des équipes, les classements et le déroulement des rencontres. La mixité est autorisée sans aucune limite hommes ou femmes.

Les mêmes règles de dépôt de listes s'appliquent pour les clubs ayant plusieurs équipes vétérans.

Article 3 :

Le CNC-V se déroulera sous la forme d'un rassemblement national annuel unique et regroupant les différents champions issus de leur CRC-V respectif.

Article 4 :

Le nombre d'équipes participantes à la finale nationale est limité à 16 avec les mêmes modalités d'indemnisation que le CNC Open

Inscriptions :

Le Comité de Pilotage CNC fera parvenir aux comités régionaux la demande d'inscription en nombre d'équipes courant décembre de chaque année. En fonction des demandes reçues, le comité de pilotage effectuera un choix pour ramener le nombre d'équipes à 16.

Qualification des équipes :

Sont qualifiées pour la finale les équipes championnes de régions de leurs CRC-V respectifs de l'année en cours.

Le nombre d'équipes en CRC-V est limité à 2 par club. Si un club possède déjà 2 équipes en CRC, une équipe du même club venant du CDC ne pourra pas monter.



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS VETERANS



Article 5 :

La finale du CNC-V se déroulera en semaine sur 3 jours maximum courant le mois octobre / novembre et précédera ou suivra la finale du CNC Jeunes.

Les comités régionaux devront envoyer les coordonnées de leurs équipes qualifiées au Comité de Pilotage CNC pour le début octobre de l'année en cours.

Les modalités du déroulement de la finale nationale seront envoyées aux équipes qualifiées dès connaissance des participants.

En cas de forfait pour la finale nationale, il sera appliqué une amende forfaitaire de 1 000 €.

Le présent règlement a été adopté lors du comité directeur du 18 janvier 2025.